Le Cardinal Pacelli a été élu Pape

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Pourtant, de prétendues indiscrétions sur la séance de ce matin circulent déjà dans la ville éternelle.

Mgr PACELLI EST ÉLU PAPE

A 16 h. 29, une fumée blanche s'échappe du tuyau qui s'élève le long de la chapelle Sixtine, annonçant que le pape est élu.

A 17 h. 30, heure de Rome, du balcon de Saint-Pierre, la formule consacrée est prononcée : « Habemus pontificem » (Nous avons un pape).

La population se précipite sur la place Saint-Pierre.

Le nouveau pape est élu ! Son nom est connu une demi-heure après. C'est le cardinal Pacelli qui a été élu sous le nom de Pie XII.

LA PROCLAMATION

Dès que la majorité s'est formée sur le nom du cardinal Pacelli, les portes de la chapelle Sixtine ont été ouvertes et le secrétaire du Conclave ainsi que le maître des cérémonies et le sacriste ont été admis à l'intérieur.

Le cardinal doyen du Sacré Collège, entouré des cardinaux chefs des ordres, des prêtres et des diacres s'est approché de l'élu et lui a posé en latin la question rituelle :

« Accepies-tu ton élection comme souverain pontife ? »

Le cardinal Pacelli ayant répondu affirmativement, tous les baldaquins surmontant les sièges des électeurs ont été rabattus d'un seul coup à l'exception du sien.

Le doyen a demandé ensuite à l'élu le nom qu'il avait choisi comme pape. Entre temps le secrétaire du Conclave dressait l'acte officiel de l'élection et de l'acceptation.

Aussitôt après, l'élu, accompagné de ses conclavistes, s'est rendu dans une petite salle où, dès le début du Conclave, on a préparé les vêtements pontificaux.

Trois collections sont prévues : une grande, une petite et une moyenne. Le nouveau pape quitte pour la dernière fois ses vêtements cardinalices.

On lui passe des bas blancs et on le chausse de mules rouges. Puis il endosse une soutane blanche, un rochet et un camail rouges.

Le cardinal premier diacre, lui impose ensuite l'étole rouge brodée d'or. Après quoi le nouveau pape s'asseoit sur le fauteuil qui est installé au pied de l'autel dans la chapelle Sixtine.

Les cardinaux défilent devant lui par ordre d'ancienneté, ils embrassent le pied puis la main de l'élu qui en les relevant leur donne l'accolade.

Le nouveau pape procède ensuite à la bénédiction de l'autel.

Quelques instants après a lieu l'annonce de l'élection qui est donnée par le premier cardinal diacre du haut de la loggia extérieure de Saint-Pierre. Les cloches de la basilique sonnent à toute volée « Annuncio vobis gaudium magnum » (Je vous annonce une grande joie), proclame le cardinal diacre, nous avons un pape, l'eminentissime cardinal Pacelli, qui a pris le nom de Pie XII.

Pie XII apparaît à la Loggia Saint-Pierre

A 18 h. 25, heure de Rome, Pie XII apparaît à la loggia Saint-Pierre, salué par une immense acclamation de la foule.

Les troupes italiennes du service d'ordre aux abords de la place Saint-Pierre présentent les armes.

Pie XII prononce la formule de la bénédiction et trace le signe de croix, tandis que les fidèles sont agenouillés et que de divers points de la place montent des chants religieux.

A 18 h. 30, heure de Rome, Pie XII et sa suite se retirent de la loggia tandis que la foule continue à l'acclamer et à chanter des hymnes religieux.

L'élection du Cardinal Pacelli coïncide avec son 63e anniversaire

Pendant que l'on attendait l'apparition du pape Pie XII à la loggia de Saint-Pierre, un haut prélat a annoncé à la foule impatiente que ce jour heureux était également celui du 63e anniversaire du nouveau pape.

« En ce jour, a-t-on dit, Dieu fait à son église un don exceptionnel en lui donnant un pasteur si bien préparé à sa lourde tâche. »

Le Conclave restera clos jusqu'à aujourd'hui

Bien que le Pape ait été élu, le Conclave restera clos jusqu'à demain matin.

Des dispositions ont été prises en vue de la réouverture par le prince Chigi.

Aussi les membres du Sacré Collège passeront une dernière nuit dans leurs cellules avant de quitter le Vatican.

C'est demain matin qu'aura lieu la cérémonie de la troisième adoration du nouveau Pape par les cardinaux qui, ce soir, après l'élection, sont allés, par deux fois, se prosterner à ses pieds.

Plusieurs personnes dont de hauts prélats s'étaient déjà rassemblés devant les portes du Conclave. Aussi bien dans la cour Borgia qu'au sommet de l'escalier de Pie X dans l'espoir de pouvoir rendre un premier hommage fervent au 262e successeur de Saint-Pierre.

Mais lorsque la nouvelle de la décision prise par le Sacré Collège a été connue, force leur a été de s'éloigner.

Les sièges de cardinal Camerlingue et d'un secrétaire d'Etat sont devenus vacants par suite de l'élévation au Pontificat du cardinal Pacelli.

Or, jusqu'au couronnement, la gérance du siège vacant devra être assurée par un camerlingue.

Quant au nouveau cardinal secrétaire d'Etat, le bruit court dans les milieux du Vatican que le choix du nouveau Pape pourrait se porter sur le cardinal Luigi Gagrionne ou sur le cardinal Federico Tedeschini.

Le premier geste de Pie XII s'adresse à l'Argentine

S.S. Pie XII a autorisé le cardinal Copello à faire savoir à l'Argentine qu'au moment de son élévation au pontificat, il se souvenait, avec une grande émotion, de la ville de Buenos-Aires et de la République Argentine, auxquelles il envoie une grande et ample bénédiction.

Ce geste est d'une portée énorme si l'on pense que c'est le premier geste public du nouveau pape et qu'il s'adresse à l'Argentine. Le cardinal Copello, en quittant le Vatican, avait les larmes aux yeux.

Le poste Radio Vatican a diffusé le compte rendu des scrutins

Le poste de Radio-Vatican dépendant dépendant de l'administration du Saint-Siège installé, il y a quelques années, par le savant Marconi pour répondre au vœu de Pie XI sur le territoire de la cité du Vatican a diffusé, minute par minute, le compte rendu des scrutins du matin et de l'après-midi.

Cette radiodiffusion a permis de constater que, pour le Saint-Siège, le français reste la langue diplomatique et après lui l'anglais ; le speaker français était le premier à prendre la parole et à annoncer la phase à venir des opérations de scrutin.

Après le speaker français, le speaker anglais prenait la parole devant le microphone puis en troisième lieu le speaker italien, enfin les speakers allemand, hollandaie et espagnol, toujours dans le même ordre.

L'après-midi, on eu aussi recours pour les phases principales à des speakers s'exprimant en Polonais, en tchèque et en hongrois.

Le speaker français a rappelé aux auditeurs à diverses reprises que les etations de radiodiffusion de l'état français assuraient aujourd'hui, la retransmission des émissions du poste de Radio-Vatican.

selon la méthode AMERICAINE

Employez Kolynos, le dentifrice puissamment antiseptique que tous les dentistes recommandent.

KOLYNOS crème dentifrice blanchit les dents sans artifice. Achetez le tube géant, encore plus économique

L'EAU DENTIFRICE KOLYNOS rafraîchira votre bouche et parfumera votre haleine.

La biographie du Cardinal Pacelli

Le cardinal Eugénio Pacelli, secrétaire d'Etat de Pie XI, qui vient d'être élu pape et qui a pris le nom de Pie XII, est né à Rome le 2 mars 1876. Issu d'une famille de la bourgeoisie romaine qui resta toujours attachée au Saint-Siège, le cardinal Pacelli eut une carrière brillante mais d'une ligne générale très simple.

Après avoir achevé ses études secondaires il manifesta le désir d'entrer dans les ordres, ordonné prêtre en 1898, il fut presque aussitôt apelé à la congrégation dee affaires ecclésiastiques extraordinaires, comme stagiaire à la section diplomatique.

Sur les instances du cardinal Piétro Gaspari, devenu lui-même plus tard cardinal-secrétaire d'Etat, et qui était alors secrétaire de la congrégation des affaires extraordinaires, l'abbé Pacelli renonça à un certain moment au poste de professeur de droit canon qui lui avait été offert au séminaire romain pour se consacrer entièrement à son travail.

Il franchit peu à peu toutes les étapes de la hiérarchie bureaucratique de la congrégation des affaires extraordinaires à la tête de laquelle il fut placé en 1914 par Pie X.

Benoit XV, qui avait eu l'occasion d'apprécier sa valeur lorsqu'il était substitut de la secrétairerie d'Etat, le maintint à ce poste de confiance.

Mgr Pacelli collabora à cette époque activement avec le cardinal Piétro Gasparri à la codification du droit canon.

Le 22 juin 1917, Benoit XV le consacra archevêque titulaire de Sardi et le nomma nonce apostolique à Munich.

L'œuvre du Cardinal

Pendant toute la guerre, le nonce se prodigue en faveur de l'assistance aux prisonniers.

En 1920 il amorce les négociations pour la conclusion d'un accord entre la Bavière et le Saint-Siège et son œuvre est couronnée par la signature du Concordat le 29 mars 1924.

En juin de l'année suivante, Mgr Pacelli est nommé à la nonciature de Berlin.

L'expérience acquise au cours de sa mission en Allemagne lui permettra plus tard de réaliser avec le Reich le Concordat de 1933.

Au Consistoire du 16 décembre 1929, Pie XI lui confère la pourpre cardinalice et l'appelle à prendre la succession cardinal Piétro Gasparri à la secrétairerie d'Etat. Considéré comme le meilleur diplomate du Saint-Siège, le cardinal Pacelli n'en demeura pas moins un prêtre profondément épris de sa mission sacerdotale et un remarquable prédicateur. Il joint à une profonde piété une réserve et une distinction qui ont formé l'admiration de tous ceux qui l'ont approché. Dès qu'il apprit la décision de Pie XI de le nommer cardinal, Mgr Pacelli mit tout en œuvre pour que cette dignité ne lui fut pas conférée et ce n'est qu'à contre-cœur qu'il accepta de prendre la succession du cardinal Gasparri, alléguant en toute sincérité qu'il n'était pas à la hauteur de la tâche qu'on lui confiait.

En mai 1930, à la mort du cardinal Merry del Vals, il fut nommé archiprêtre de la basilique vaticane.

Au cours de sa présence à la tête de la secrétairerie, le Saint-Siége conclut des concordats avec la Roumanie, l'Autriche, l'Etat de Bade, le Reich et la Yougoslavie.

Le cardinal participa en outre au règlement du conflit qui éclata, en 1931, avec le gouvernement fasciste à propos de l'action catholique en octobre 1934.

Le pape l'envoya comme légat pontifical au Congrès eucharistique de Buenos-Aires, puis, en avril 1935, à la clôture de l'année sainte à Lourdes.

Ces deux missions constituèrent un succès personnel pour le cardinal-secrétaire d'Etat.

Ses missions officielles et confidentielles à l'étranger

Ce n'était d'ailleurs pas les seules occasions qui s'offraient à l'éminent prélat de se rendre à l'étranger en mission officielle ou confidentielle.

En Octobre 1936, le Cardinal se rendit en effet aux Etats-Unis. Son voyage qui n'avait en apparence que des motifs d'ordre privé et qui devait tenir la place des vacances que le cardinal passe habituellement en Suisse, pendant l'automne, lui permit pourtant d'avoir d'importantes conversations avec de hautes personnalités américaines, tant religieuses que civiles et celà à la veille de l'élection présidentielle.

On assura, à ce moment, que la présence, aux Etats-Unis, du cardinal secrétaire d'Etat fait sans précédent dans les annales de l'Eglise, avait ouvert la voie au rétablissement des rapports diplomatiques entre Rome et Washington, interrompus depuis 1870.

L'année suivante, le cardinal Pacelli se rendait encore une fois en mission officielle en France. C'était pour représenter le Pape aux fêtes de l'inauguration de la Basilique de Ste-Thérèse à Lisieux.

En 1938, au mois de Mai, le Pape fit encore appel à lui pour le représenter au Congrès Eucharistique international de Budapest.

Tous cee voyages ont accru la popularité du cardinal secrétaire d'Etat de Pie XI à l'étranger et ont fait de lui la personnalité du Vatican la plus au courant de toutes les questions qui ont trait à la vie des différents pays.

Cette connaissance des choses de l'extérieur a d'ailleurs été développée en lui par les contacts qu'il a eus avec les nombreuses personnalités internationales venues au Vatican, personnalitée parmi lesquelles on relève les noms de M. Chamberlain et de lord Halifax en janvier 1939.

La mort de Pie XI a trouvé le cardinal Pacelli à son poste et a fait retomber sur lui la lourde charge des affaires de l'Eglise.

Pendant toute la durée de l'interrègne il s'est acquitté de sa tâche avec toute l'énergie enveloppée de bonne grâce qui constitue le trait dominant de son caractère et avec toute l'expérience qui lui vient des longues années passées à la tête de la secrétairerie d'Etat.

Mgr Pacelli est titulaire du Collier de l'Annonciade

Le nouveau Pape est titulaire depuis 1932 du collier de l'Annonciade, la plus haute distinction Italienne, qui lui a été décerné par le roi Victor-Emmanuel III. De ce fait, le nouveau Pape est cousin du roi d'Italie.

L'impression dans les milieux parlementaires français

Paris, 2. — L'élection du nouveau pontife a été accueillie, dans les couloirs de la Chambre, par une manifestation unanime de satisfaction.

Tous les députés voyant en lui le dépositaire de la pensée de Pie XI, estiment que sa haute figure spirituelle symbolise, aux yeux de la France, ce que l'idée religieuse a de plus élevé et de plus vénérable.

« Nulle élection, dit-on, ne pouvait trouver dans tous les milieux d'accueil plus chaleureux. »

Sur la proposition de M. Louis Marin, le groupe de la Fédération Républicaine a décidé de se rendre en grand nombre à Rome pour assister à l'intronisation de Pie XII.

Une déclaration de M. Grumbach

M. S. Grumbach, député socialiste du Tarn, vice-président de la Commission des Affaires étrangères, a déclaré :

« L'élection du cardinal Pacelli et la rapidité avec laquelle elle a eu lieu constituent la meilleure indication de la volonté des hommes responsables de l'Eglise de maintenir la position que le pape défunt a défendue avec une autorité et un courage qui lui ont valu les hommages du Monde tout entier. »

(2)

Médaille de la Famille Française

La médaille de la Famille française est décernée en témoignage de reconnaissance nationale aux mères de famille dont les noms suivent :

(Nord)

MEDAILLE D'OR

Becquart Louis, née Leplat Madeleine, à Marcq-en-Barœul, 10 enfants; Bisiaux Marcel, nte Mathias Zélie, à Louvroil, 10 enfants ; Blondiau Alfred (veuve), née Bigome Fidéline, à Frasnoy, 11 enfants; Breyne Urbain, née Myny Amandine, à La Madeleine, 10 enfants ; Cense Jérôme, née Charlet Marie, à Steenwerck, 10 enfants ; Chretien Gaston, née Bonte Rosine, à Lambersart, 10 enfants ; Crépin Louis, née Lambrette Zélie, à Lambersart, 10 enfants ; Dalle Léon, née Trentesaux Marie, à Bousbecque, 10 enfants ; Desreumaux J.-Baptiste, née Thorez Renée, à Esquerchin, 10 enfants ; Donze Fernand, née Christiaen Marguerite, à Armentières, 10 enfants ; Dubray Léon, née Porez Clarisse, à Cambrai, 10 enfants ; Dupont Pierre, née Buysschaert Eulalie, à Wattrelos, 10 enfants ; Dutilly Louis, née Danneels Julia, à La Madeleine, 10 enfants; Gesquiere Georges, née Leglizi Germaine, à Looberghe, 10 enfants ; Hovart Fernand, née Longuepée Félicie, à Mons-en-Barœul, 10 enfants; Lefebvre Georges, née Duval Clotilde, à Cambrai, 10 enfants ; Lenoir Charles, née Grare Marie, à Armentières, 11 enfants ; Lernould Clovis, née Ribeaucourt Laure, à Anzin, 10 enfants ; Logez Frédéric, née Henneuse Elise, à Sin-le-Noble, 10 enfants ; Millet Louis, née Michée Zélie, à la Chapelle-d'Armentières, 10 enfants; Noisette Constant (veuve), née Rude Angèle, à Poix-du-Nord, 10 enfants ; Petasse Louis, née Vanhovort Hortense, à Escaudœuvres, 13 enfants ; Plucain Arthur, née Beghin Berthe, à Steenwerck, 10 enfants ; Preuvot Achille, née Verchain Louise, à Valenciennes, 11 enfants ; Schrevel Maurice, née Fransois Olympe, à Rosendaël, 10 enfants; Tigny Louis, née Guilbert Sidonie, à Croix, 10 enfants ; Vermeulen Omer, née Taffin Marie, à Morbecque, 11 enfants.

MEDAILLE D'ARGENT

Baclet Célestin, née Capelle Maria, à Boursies, 8 enfants ; Bacouet Edmond, née Sauvage Julie, à Valenciennes, 8 enfants ; Bertot Georges, née Holbe Juliette, à Dunkerque, 8 enfants ; Bonneau Edouard, née Rhein Marie, à Cambrai, 8 enfants ; Boone Henri, née Conreur Germaine, à Anzin, 9 enfants ; Bracq Jean, née Germain Eléonore, à Marquette-en-Ostrevant, 8 enfants ; Braem Robert, née Delporte Germaine, à Comines, 9 enfants ; Butstraen Maurice, née Terrier Marl-Thérèse, à Bailleul, 8 enfants ; Capilliez Henri, née Muller Suzanne, à Wattignies, 8 enfants ; Casin Jules, née Domont Jeanne à Masny, 9 enfants; Coder Armand, née Martin Yvonne, à Maubeuge, 8 enfants; Connart Hubert, née Desrœux Julie, à Annappes, 8 enfants ; Conseil René, née Colas Madeleine, à Lambersart, 8 enfants ; Courtois Pierre, née Bercher Suzanne, à Fourmies, 8 enfants ; Cousin Paul, née Corman Jeanne, à Croix, 8 enfants ; De Bruyne, née Langenus Lucienne, à Lille, 8 enfants ; Decoster Maurice, née Verdy Raymonde, à Mons-en-Barœul, 8 enfants ; Defaux Raymond, née Loubler Irène, à Mons-en-Barœul, 8 enfants; Degraeve Emile, née Bleuzet Hélène, à Frasnoy, 9 enfants ; Delannoy Robert, née Lenglin Marie-train Joseph, née Cooreman Marie-Anne Louise, à Hautmont, 8 enfants ; Dele-à Roubaix, 9 enfants ; Demanet Emile, née Deraed Irénée, à Hautmont, 8 enfants ; Demaux Hubert, née Lefebvre Jeanne, à Escaudœuvres, 9 enfants ; Deroo Lambert, née Spaes Maria, à Morbecque, 9 enfants ; Desantes Charles, née Charlet Marie, à la Chapelle-d'Armentières, 8 enfants ; Deschamps Albert, née Mortier Céline, à Marcq-en-Barœul, 8 enfants ; Drubay Paul, née Marchand Laure, à Hautmont, 9 enfants ; Dufour Isidore (veuve), née Marescaux Marie-Louise, à Frelinghien, 8 enfants ; Dumont Robert, née Roussel Albertine, à Douai, 8 enfants ; Dumortier Henri, née Delerue Adèle, à Lambersart, 8 enfants ; Dupriez Auguste, née Caignet Marthe, à Templemars, 8 enfants ; Duquesnoy Albert, née Decottignies Marthe, à Bondues, 8 enfants ; Durant Marcel, née Voyeux Germaine, à Trélon, 9 enfants ; Durieux Gustave, née Delaurier Germaine, à Frasnoy, 8 enfants ; Dutilly Léon, née Delesalle Elisa, à Frelinghien, 9 enfants ; Ellebood Oscar, née Lanoy Joséphine, à Wasquehal, 9 enfants ; Fagoo Hippolyte, née Cuvelier Aline, à Bailleul, 9 enfants ; Fournier Eugène, née Boniface Irène, à Roubaix, 8 enfants; Genar Alphonse, née Van Assche Jeanne, à Lambersart, 8 enfants ; Guides Pierre, née Delsarte Angèle, à Saint-Hilaire-les-Cambrai, 8 enfants ; Hairion Charles, née Coutant Lucienne, à Aulnoye 9 enfants ; Herpoel Léon, née Aubez Florine à Mons-en-Barœul, 8 enfants ; Hespel Pierre, née Dubus Alice, à Hem, 9 enfants ; Hespel Jean-Baptiste, née Letinois Rachel, à Auchy-les-Douai, 8 enfants ; Lecailliez Clément, née Cousien Marthe, à Grande-Synthe, 8 enfants ; Lecat Carloman, née Favier Julia, à Croix, 9 enfants ; Leroy Jean, née Brunet Jeanne, à Steenwerck, 8 enfants ; Liberal Georges, née Leignel Alice, à La Madeleine, 8 enfants ; Martel Alfred, née Andrieux Alice, à Lomme, 8 enfants ; Mekil Julien, née Delhaye Suzanne, au Cateau, 8 enfants ; Monvoisin Basile, née Patoux Fidéline, à Catillon-sur-Sambre, 8 enfants ; Mortelette Désiré, née Huvenne Clémence, à La Madeleine, 8 enfants ; Notte Valère, née Mille Marie, à Roubaix, 8 enfants ; Olivier Gaston, née Masschelin Marguerite à Comines, 8 enfants ; Pinoche Albert, née Mailliard Emilie, à Valaenciennes, 8 enfants ; Plousier Henri, née Leman Marie-Louise, à Steenwerck, 8 enfants; Poignant Louis, née Vantorre Germaine à Dunkerque, 8 enfants ; Provost Maurice, née Vanlancker Marie, à Frelinghien, 8 enfants ; Roger Vendicien, née Fiévet Catherine, à Marquette-en-Ostrevant, 8 enfants ; Roquette Conzague, née Descamps Simone, à Lille, 9 enfants ; Seingier André, née Lepers Jeanne, à Steenwerck, 9 enfants ; Servoin Charlotte, née Rombeaux Henriette, à Lourches, 8 enfants ; Sohier Henri, née Martin Julienne, à Merville, 8 enfants ; Souptez Paul, née Urbin Clémence, à Valenciennes, 8 enfants ; Tabarie Ulysse, née Minler Emilienne, à Cambrai, 8 enfants ; Tersin Charles, née Agar Ludivine, à Lille, 8 enfants ; Theillier Paul, née Paillier Simone, à Valenciennes, 8 enfants ; Thibaut François, née Hennebel Jeanne, à Hazebrouck, 8 enfants ; Thirlez Georges, née Joire Suzanne, à Lille, 8 enfants ; Tiprez Léon, née Ducatez Andrée à Valenciennes, 8 enfants ; Triffaux Victor, née Deleener Mathilde, à Maubeuge, 8 enfants ; Vanbeneden François, née Montier Georgette, à Lambersart, 8 enfants ; Vandenbussche Georges, née Berthelemy Alphonsine, à Watten, 8 enfants ; Vandermaliére Nestor, née Lecomte Marcelle, à Comines, 8 enfants ; (Nord) ; Langlois, à La Madeleine (Nord); Langrand, à Solesmes, à Briastre (Nord).

Languillon, à Amiens (Somme) ; Larcy, à Trith-Saint-Léger (Nord) ; Larivière, à Anubzrometz (P.-de-C.) ; Laurent, à Calais (P.-de-C.) ; Lavergne, à Malo-les-Bains (Nord) ; Lecerf, à Noyelles-sous-Lens (P.-de-C.) ; Lecointe, à Lille (Nord); Lecossois, à Lambersart (Nord) ; Lefebvre à Biache-Saint-Vaast (P.-de-C.) ; Lefebvre à Robecq (P.-de-C.) ; Lefebvre Georges, à Calais (P.-de-C.) ; Lefévre Julien, à Aniche (Nord) ; Legal, à Mons-en-Barœul (Nord) ; Lejeune, à Amiens (Somme) ; Leleu, Neale (Somme) ; Lemaire à Noyelles-Godault (P.-de-C.) ; Leman, à Lys-lez-Lannoy (Nord); Leman, à Tourcoing (Nord).

Lemettre, Viller-lez-Cagnicourt (P.-d-C.); Lenne, Cambrai (Nord) ; Lenoir, Fourmies (Nord) ; Lenoir, Vieux-Berquin (Nord); Lenom, Touquet Paris-Plage (P.-de-C.) ; Lepers, Mouveaux (Nord) ; Lequet, Saint-Pol (P.-de-C.). (A suivre).

LA PROMOTION VIOLETTE

— Suite —

OFFICIERS D'ACADÉMIE

Dumoulin, Sains-du-Nord ; Dupire, Hellemmes ; Dupuich, Liévin ; Duquesnoy, Tourcoing ; Durlez, Montbernenchon ; Dulaquais, Calais ; Duvaucelle, Saint-Léger-les-Domart ; Eeckhout, Lille ; Fache, Mérignies (Nord) ; Fagnen, Templemars (Nord); Ferrand, Etaples (P.-de-C.); Fiévet, Roubaix (Nord) ; Flament, Quarouble (Nord).

Flament, Zudausques (P.-de-C.) ; Flamme, Liévin (P.-de-C.) ; Forest, Maubeuge; Fourdinier, Inxent (P.-de-C.) ; Fourmaintraux, Desvres (P.-de-C.) ; Fournier, Corbehem (P.-de-C.) ; Fournier, Hendecourt-les-Cagnicourt (P.-de-C.) ; François, Bry (Nord) ; Mme François, Lille ; Gaillard, Amiens (Somme) ; Gardin, Lille ; Gardin, Abeville (Somme) ; Genay, Saint-André-lez-Lille (Nord) ; Gervois, Filliévres (P.-de-C.) ; Glard, Valenciennes (Nord) ; Mme Gillitard, Marchiennes-Ville (Nord) ; Goube, Pecquencourt (Nord) ; Goudal, Boulogne-sur-Mer ; Goutilard Saint-Pol-sur-Ternoise (P.-de-C.) ; Gourdin, Lille ; Gremaux, Lille ; Groux, Salomé (Nord) ; M. Guerin, Fourmies (Nord); Guillot, Boulogne-sur-Mer ; Guiot, Vimy (P.-de-C.) ; Gysemans, Lomme (Nord) ; Hanois, Aubigny-au-Bac (Nord) ; Chapiot, Diévion (P.-de-C.) ; Helies, Labuissière (P.-de-C.).

Henin Joseph, à Marcq-en-Barœul (Nord), services rendus aux œuvres d'éducation populaire ; Mlle Hequin Georgine, à Pérenchies (Nord), services rendus à l'enseignement technique ; MM. Herbaut Achille, à Framont (Nord), services rendus à l'art musical ; Mlle Herring Maria, à Lille : Houriez, à Lille (Nord) ; Houssin Beugnies (Nord) ; M. Hugot, à Courrières (P.-de-C.); Huguet, Abbeville (Somme) ; Hulpiau, Roubaix (Nord) ; Husson à Amiens ; Ritier, à Douai (Nord) ; M. Jeannot, à Amiens (Somme) ; Joets, à Saint-Pol-sur-Ternoise (P.-de-C.) ; Joly, à Saint-Omer (P.-de-C.) ; Kesteloot, Lille (Nord) ; Labroche, à Péronen (Somme) ; Lahousse Antony, à Lille (Nord) ; Lambert, à Rœulx (Nord) ; Lancelle, à Douai (Nord) ; Lanco, à La Madeleine-lez-Lille

ON TUE TROP DE FRANÇAIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un ancien agent de police d'une grande ville du centre de la France me disait dernièrement :

— On reproche aux agents de police de ne jamais dresser de contraventions aux automobilistes pour excès de vitesse Ecoutez ceci, monsieur : Quand j'ai débuté dans la police, la première contravention que j'ai dressée pour excès de vitesse s'appliquait à la bonne amie d'un ministre. Comme de juste, ma contravention fut jetée au panier. La seconde fois, c'est à un conseiller municipal que j'eus affaire. Ce coco-là jura ses grands dieux qu'il ne roulait pas à plus de dix kilomètres quand je l'avais interpellé. Il a ajouté que j'étais ivre et a réclamé ma révocation. La troisième fois, toujours pour délit d'excès de vitesse, j'ai verbalisé contre un médecin directeur d'un asile d'aliénés. Ah ! mon bon monsieur, il s'en est fallu de peu que je ne fusse enfermé comme fou !... Inutile de vous dire que mon beau zèle n'a pas duré longtemps...

Les excès de vitesse dans les villes et dans les villages, font surtout des victimes parmi les enfants, les vieillards et les cyclistes, sans parler des paisibles piétons qui se font écraser alors qu'ils se croient en sûreté sur un confortable trottoir. Mais il n'y a pas que les piétons qui se font occire par les chauffards. Il y a aussi, et ce sont les plus nombreux, les braves automobilistes prudents, observateurs intègres du Code de route, qu'un fou au volant d'un bolide ou d'un camion de vingt tonnes vient écrabouiller comme des mouches. Ceux-là sont les plus dangereux et rien ne nous protège contre leur démence meurtrière.

Les collisions, les capotages, les dérapagee estourbissent tous les ans deux ou trois milliers de gens bien portants qui finissent une partie de plaisir dans la clinique d'un chirurgien ou sur la pierre glacée d'une morgue. Pourquoi tant de collisions et de capotages ? Il y a deux motifs à cela : ou bien les freins d'une voiture sont trop usagés et fonctionnent mal ou bien le chauffeur avait un verre dans le nez. Les accidents du dimanche, après d'amples libations, sont les plus nombreux.

On peut donc affirmer que les accidents d'automobiles qui tuent chaque année cinq mille personnes et blessent quinze mille autres, ont pour principales causes : les excès de vitesse dans les agglomérations, la vétusté des véhicules, et l'alcoolisme.

N'y a-t-il donc pas moyen de porter remède à de tels maux et faudra-t-il nous résigner à voir immoler, à ce qu'on appelle la rançon du progrès, des milliers d'êtres humains ? Il ne doit pourtant pas être impossible d'envoyer en prison la petite poule d'un ministre, le conseiller municipal de mauvaise foi ou le médecin pour fous qui roulent à soixante-dix kilomètres à l'heure dans les rues d'une commune ? Il ne doit pas être impossible non plus, de faire chaque année passer un examen aux voitures et de démolir purement et simplement celles dont le mécanisme trop usagé risque de provoquer des accidents. Ces démolitions seraient bénies des fabricants d'automobiles. Quant aux alcooliques, quoi de plus facile que de leur retirer à tout jamais leur permis de conduire ?

Mais ce qui est indispensable de faire sans tarder c'est de rendre beaucoup plus draconiennes les sanctions contre lee fauteurs d'accidents. Ce n'est pas une raison parce qu'une police d'assurance permettra au meurtrier par imprudence de servir une pension à la veuve et aux orphelins de ses victimes pour qu'il se croie autorisé à tuer.

L'article 319 du Code Pénal punit seulement d'un emprisonnement de trois mois à deux ans l'homicide involontaire. Cet article a été conçu avant l'invention des automobiles, alors que n'existait pas la race abhorrée des chauffards. Il y a lieu de le reviser et de le corser et d'exiger des tribunaux son application sans indulgence.

Hitler a raison quand il dit que les chauffards sont des criminels qui attentent à la vie même de la nation.

Nos dirigeants, ministres, sénateurs, députés vont-ils, enfin, se décider à prendre les mesures qui s'imposent et que le public ne cesse de réclamer ?

Espérons-le sans trop y croire. La plupart de ces messieurs possèdent de magnifiques autos auront-ils la vertu de forger des armes qui pourraient un jour les frapper ?

Pourtant la France a besoin de ses enfants et ne peut pas les gaspiller.

A. P.

« Je ne crains plus les crises de goutte...

...ni les rhumatismes aigus, déformants et noueux qui me tenaient alité des semaines et même des mois entiers. Aujourd'hui, dès qu'une crise se fait sentir, je saute sur une boîte de cachets Gandol et environ douze heures après la crise est passée et je peux reprendre mon travail de chauffeur. Ce merveilleux soulagement est obtenu sans aucun ennui pour mon estomac ». (M. Josselin, 17, rue Corot, à Ville d'Avray, Seine-et-Oise). Vous aussi vous allez faire votre cure de Gandol et vous ne souffrirez plus : 14 fr. 30, Ttes Phies. 9438

Anagramme historique

Solution de la question posée en deuxième page

Hérodote - Dorothée - Théodore

LA FÊTE ANNUELLE DES ANCIENS DU 4e CUIRASSIERS A LILLE

L'Association amicale des Anciens du 4e Cuirassiers tiendra son assemblée générale annuelle, le dimanche 12 mars, à 10 h., à son siège, Café du Pelican, 13 Grand'Place, à Lille.

Le Comité a élaboré le programme ci-dessous :

A 10 h., réunion générale. Une réception sera réservée au Colonel Leyer, Commandant actuellement le 4e Régt de Cuirassiers, et aux délégués des diverses sections de l'Amicale et aux officiers, sous-officiers et militaires représentant le régiment de Reims.

A midi, un office religieux sera célébré en l'église St-Etienne, rue de l'Hôpital-Militaire, à la mémoire des Anciens du 4e Cuirassiers, morts au Champ d'Honneur et des sociétaires décédés : cérémonie qui sera suivie du dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts et d'une réception, au siège, des sociétaires, des délégués et porte-drapeaux des sociétés ayant participé aux cérémonies du matin.

A 14 h., dans les Salons de l'Hôtel des Dauphins, rue de la Baignerie, Banquet par souscription (coût 28 frs, tous frais compris).

Les adhésions pour le banquet seront reçues, jusqu'au 6 mars, dernier délai, chez M. Homère Robiquet, trésorier, 9 rue Eug. Maertens à Lille.

LA PHILATÉLIE ET LES ALLONGÉS

UN APPEL AUX MÉDECINS AUX INSTITUTEURS ET AUX ÉCOLIERS

On nous communique :

Voici bientôt le printemps et les beaux jours azurés. Déjà chacun de nous songe aux grands espaces et aux larges horizons, aux longues randonnées et aux lointains voyages.

Chacun de nous ?... hélas ! non, car il est des hommes qui ne peuvent pas songer aux vacances. Depuis des semaines, des mois, depuis des années même, ils sont condamnés à un réel supplice : l'immobilité la plus absolue. Tel est le sort poignant des Allongés de Berck et de Zuydcoote, en particulier.

C'est pour eux, c'est pour nous aider dans l'œuvre d'humanité que nous avons entreprise en leur faveur, que nous lançons aujourd'hui, un ardent appel aux Médecins, aux Professeurs, aux Instituteurs et à tous leurs élèves pour qu'ils viennent dimanche 5 mars, à 11 h., assister à la Mairie, à la cérémonie de la remise officielle des médailles de la Ville de Lille attribuées à plusieurs personnalités à l'occasion du 15e anniversaire de la Bourse aux Timbres, la 1re des Bourses philatéliques de France et dont le siège est 13 et 15 place Rihour. Par leur présence ils donneront un témoignage effectif de sympathie et de reconnaissance à ceux qui nous sont d'un secours si efficace dans le développement de notre Œuvre des Allongés Philatélistes ».

Un souvenir leur sera remis à l'issue de cette manifestation d'amitié.

La cérémonie sera présidée par M. Charles Saint-Venant, Député-Maire de Lille.

LE CONGRÈS DE LA SUBDIVISION DE LA MANCHE DE LA F. N. DES PORTS ET DOCKS

Le Congrès des syndicats de toutes catégoriee appartenant à la Fédération nationale des ports et docks de France et des colonies, de la subdivision de la Manche, se tiendra à Lille, dimanche 5 mars, à 9 h 30, à la Bourse du Travail, salle Jean Jaurès, 45, rue Léon-Gambetta, sous la présidence de M. Jean Le Gall, secrétaire de la Fédération.

A l'ordre du jour : situation syndicale après la grève du 30 novembre ; salaires et échéances des contrats ; lois sociales, 40 heures congés payés ; élection du secrétaire de subdivision ; élection du suppléant ; questions diverses.

Un seul délégué par organisation devra assisterà ce congrès, aux frais de chaque organisation.

GAZÉS DE GUERRE (NON TUBERCULEUX)

Le traitement thermal du Mont-Dore (Puy-de-Dôme) apporte une importante atténuation à vos souffrances et il vous est possible d'en bénéficier gratuitement (soins, hébergement pendant 21 jours et voyage aller et retour).

Il vous suffit d'en adresser la demande au général commandant la subdivision de votre domicile dès maintenant et au plus tard avant le 31 mai 1939. Joindre à cette demande.

1° Un certificat de votre médecin traitant, atetstant que cette cure vous est nécessaire ; 2° Copie certifiée conforme (Maire ou commissaire de police) de votre billet d'évacuation ou, si pensionné, de la notification ministérielle de votre pension, relatant votre intoxication par gaz.

Pour renseignements complémentaires, éc